

## JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Arrêté du 5 juin 2025 portant nomination au cabinet du ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la Justice – M. Anthony BROUSSILON**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051709988>
- ✓ **Arrêté du 3 juin 2025 modifiant l'arrêté du 26 février 2025**  
portant désignation des membres du comité de pilotage de l'expérimentation de la contribution pour la justice économique  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051714456>
- ✓ **Arrêté du 4 juin 2025 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2026 de l'examen professionnel** pour l'accès au troisième grade de secrétaire administratif du ministère de la Justice  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051714481>
- ✓ **Avis de recrutement de travailleur handicapé** par la voie contractuelle dans le corps des adjoints techniques du ministère de la Justice au titre de l'année 2025  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051725464>

### EX-CONTRACTUELS AUPRÈS DE FRANCE TRAVAIL PEUT COÛTER CHER À L'ÉTAT

Texte source :  
ACTEURS PUBLICS

#### Ex-contractuels auprès de France Travail peut coûter cher à l'État

*Le juge des référés du tribunal administratif de Bastia vient de condamner l'État à payer une indemnité de 17 000 euros à une ancienne contractuelle qui s'était trouvée dans l'impossibilité de toucher le chômage à cause du retard mis par son ex-administration pour lui délivrer son attestation de fin de contrat destinée à France Travail.*

Après la rupture du lien de travail avec un de leurs agents, si les administrations tardent à transmettre l'attestation destinée à France Travail permettant de toucher le chômage,

leur responsabilité peut en effet être engagée, ce qui peut même les obliger à indemniser les agents qui s'estiment lésés.

Preuve en est l'ordonnance que le juge des référés du tribunal administratif de Bastia a rendu, le 28 mai, à propos du cas d'une ancienne contractuelle qui demandait la condamnation de l'État à l'indemniser, en raison du retard pris par son administration dans la remise des documents nécessaires pour son inscription à France Travail, ce qui l'avait privée de ses allocations de retour à l'emploi (ARE).

## LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ AU TRAVAIL PROGRESSE CHEZ LES AGENTS PUBLICS

Texte source :  
SERVICE-PUBLIC.FR

## UNE CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE CHIKUNGUNYA À MAYOTTE ET À LA RÉUNION

Texte source :  
SERVICE-PUBLIC.FR

### Le sentiment d'insécurité au travail progresse chez les agents publics

*En 2022, 16 % des agents publics ont été victimes de violences, indique la direction générale de l'administration et de la fonction publique dans une étude. Une proportion qui est en hausse et qui reste supérieure aux atteintes subies par les salariés du privé.*

Les atteintes et violences à l'égard des agents publics sont en hausse. C'est la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) qui le dit dans une note publiée le 5 juin, alors que le ministre de la Fonction publique, Laurent Marcangeli, a fait de la protection des agents publics l'une de ses priorités.

Les résultats de l'enquête "Vécu et ressenti en matière de sécurité" menée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) montrent que 16% des agents publics disent avoir été victimes d'au moins une atteinte à la personne en 2022. Et ce, "que ce soit dans l'exercice de leurs fonctions ou dans un contexte personnel", précise la direction. Les atteintes les plus citées sont les injures. Suivent le harcèlement moral, les violences de nature sexuelle, les discriminations, les menaces et, enfin, les violences physiques.

### Une campagne de vaccination contre le chikungunya à Mayotte et à la Réunion

Afin de protéger les personnes fragiles, 40 000 premières doses du vaccin ont été mises à disposition pour cette première phase de vaccination gratuite.

Les personnes ayant déjà été infectées par le chikungunya par le passé sont considérées comme immunisées.

La vaccination est ouverte pour les personnes âgées de 18 à 64 ans présentant des comorbidités.

Les autorités sanitaires ont retiré de la cible vaccinale, le 25 avril les personnes de 65 ans et plus présentant ou non des comorbidités.

### • Plus forte exposition professionnelle des agents publics

Sans surprise, la prévalence "plus élevée" des atteintes subies par les agents de la fonction publique s'explique par une "plus forte exposition professionnelle", liée au sens même des métiers et missions exercés par les agents publics. 93% des atteintes sont ainsi subies par des agents en contexte avec le public, "alors que ces derniers ne représentent que 85% des agents de la fonction publique"

### • Un sentiment d'insécurité en progression

Autre enseignement de taille de l'étude de la DGAFP : le sentiment d'insécurité au travail gagne du terrain et concerne désormais plus d'un quart des agents publics. 26% des agents publics déclarent ainsi se sentir "souvent ou de temps en temps" en insécurité sur leur lieu de travail. Soit une hausse de 4 points par rapport à la dernière étude publiée par la direction.

### • 10% seulement des atteintes font l'objet d'une plainte

"La grande majorité des atteintes subies par les agents dans le contexte de leur travail n'est pas suivie d'un dépôt de plainte", souligne la DGAFP. Le taux de plaintes est cependant plus élevé dans la fonction publique que dans le secteur privé, avec 10% contre 3%.

Les autorités sanitaires retirent les personnes de 65 ans et plus des cibles de la campagne de vaccination contre le chikungunya avec le vaccin IXCHIQ à La Réunion et à Mayotte. La vaccination se fait en une seule injection.

### Les symptômes du chikungunya sont :

- Fièvre associée ou non à des maux de tête,
- Douleurs articulaires et/ou musculaires,
- Nausées/vomissements,
- Plaques ou boutons rouges sur la peau,
- Forte fatigue,
- Irritations, douleurs des yeux, conjonctivite.

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09